

# COMMUNIQUE



N° 0 0 0 6/MER/SG/DGI

La Direction Générale des Impôts (DGI) rappelle à l'ensemble des opérateurs économiques les échéances de paiement des impôts pour le mois de juin 2021.

## CALENDRIER FISCAL 2021 ECHEANCES DU MOIS DE JUIN 2021

DATES	IMPOTS-TAXES COTISATIONS/ DECLARATIONS	SOMMES A PAYER	FORMALITES	DESTINATAIRES
<b>Au plus tard le 10 Juin</b>	Redevance audiovisuelle (RAC) Cf.art. 9 édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés)	Paiement mensuel d'une contribution fixe égale à 1500Fcf par abonné	Bordereau TD 17	
<b>Au plus tard le 15 Juin</b>	Retenue sur salaire (Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques) Cf.art.96 du CGI édition 2021	Versement des retenues calculées selon le barème sur les salaires du mois de <b>Mai</b> .	Bordereau ID 10	
	Taxe complémentaire sur les traitements et salaires (TCS) Cf.art., 346, 349,350 ; 95 et 96 du CGI édition officiel 2021	Versement des retenues calculées sur les salaires du mois de <b>Mai</b> (Taux : 5% pour la fraction de la base TCS supérieure à 150 000FCFA/mois. Exonération pour la fraction de la base TCS inférieure ou égale à 150 000FCFA/mois).	Bordereau ID 27	
	Retenue à la source sur les paiements des prestations d'origine étrangère Cf.art.206 du CGI édition 2021	<b>20%</b> du montant brut des sommes versées hors taxe sur le chiffre d'affaire durant le mois de <b>Mai</b> pour des prestations réalisées au Gabon.	Bordereau ID 18 : personnes physiques. Bordereau ID 05 : personnes morales.	
	Retenue à la source pour les bénéficiaires de prestations de service (précompte <b>IRPP</b> ) Cf.art.182 du CGI édition 2021	9,5% à prélever sur les sommes versées aux prestataires dans le courant du mois de <b>Mai</b> .		
	Taxe sur les contrats d'assurance (TCA) Cf.art.370 et 372 du CGI édition officiel 2021	Paiement de la taxe sur les primes payées au cours du mois de <b>Mai</b> . Taux : - 5% ( <b>assurance contre les risques de toute nature de navigation maritime, fluviale et aérienne</b> ) ; - 8% ( <b>toutes les autres assurances</b> ) ; - 30% ( <b>assurances contre les incendies</b> ). - Dans les risques d'incendies couverts par des assurances ayant pour objet des risques de transport, les contrats en cause sont assujettis soit à un taux de 5% s'il s'agit de transport maritime, fluvial ou aérien, soit à un taux de 8% s'il s'agit de transport terrestre.	Bordereau TD 04	
	Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) Cf.art.5-9-10 CGI édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés) et articles 95 et 96 CGI édition officiel 2021	Cotisation due au titre du mois de Mai, par les employeurs. Taux : 0,5% de la base de calcul des cotisations CNSS, plafonné à 1 500 000 FCFA (mois).	Bordereau ID 10	
	Précompte <b>IRPP</b> Foncier Cf.art.178bis du CGI édition 2021	5% du montant brut hors taxe des loyers encaissés.	Bordereau ID 31	
Précompte Forestier Cf.art.22 du CGI édition officiel 2021	Taux du prélèvement sur les règlements des fournisseurs de grume est fixé comme suit : • 5% du montant brut des factures pour la première zone d'exploitation, dont 1,5% éventuellement applicable au fermage ; • 2,5% du montant brut des factures pour les autres zones, dont 1,5% éventuellement applicable au fermage.	Bordereau ID17		
<b>Au plus tard le 20 Juin</b>	Taxe de solidarité sur les billets d'avion. Cf.art.9-12 édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés)	Le tarif de la taxe de solidarité sur les billets d'avion est fixé à <b>1.350 FCFA</b> et doit être déclaré au plus tard le 20 de chaque mois.	Bordereau TD 10	Receveur des impôts
	Taxe sur les transferts de fonds Cf.art.8-13-14 du CGI : édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés)	La taxe est calculée sur le montant des fonds à transférer, à l'exclusion des frais annexes et des commissions supportées par le donneur d'ordre. - Le taux de la taxe est fixé à 1,5%	Bordereau TD 09	
	Taxe sur les retraits effectués en numéraires au près des établissements de crédit Cf.art.16-17-21 du CGI édition officiel 2021	La taxe de retrait est due sur tous les retraits en numéraires d'un montant supérieur ou égal à 5.000.000 FCFA. Taux en vigueur : - 2% du montant hors taxe des sommes retirées durant le mois de <b>Mai</b> .	Bordereau TD 20	
	Taxe sur les immatriculations personnalisées Cf.art.15 du CGI : édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés)	Le tarif de la taxe sur les immatriculations personnalisées est de 1.000.000 FCFA pour trois caractères Chaque caractère supplémentaire donne lieu au paiement d'une somme de 500.000 FCFA	Bordereau TD 15	
	Contribution pour les ordures ménagères Cf.art.12 du CGI : édition officiel 2021 (textes fiscaux non codifiés)	Taux en vigueur : - 7% des consommations d'électricité du mois du Mois de <b>Mai</b>	Bordereau TD 16	
	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) Cf.art. 207-221-237 du CGI édition 2021	Taxes exigibles afférentes au mois de <b>Mai</b> . Taux en vigueur : - 18% toutes les opérations qui ne sont soumises à un taux réduit. - 10% fer à béton, ordinateurs fixes et portables etc. - 5% ciment - 0% Exportations et transports internationaux.	Bordereau CA 01	
	Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) Cf.art.13-25 du CGI Edition 2021(textes fiscaux non codifiés)	1% notamment des sommes, valeurs, biens ou services reçus en contrepartie des opérations imposables réalisées au cours du mois de <b>Mai</b> .	Bordereau CA 01	
	Taxe sur les Véhicules de Luxe (TVL) Cf.art.5-8-10 du CGI Edition 2021(textes fiscaux non codifiés)	Application de la TVL sur les véhicules de tourisme terrestres à moteur dont la puissance fiscale est fixée à 10 chevaux fiscaux (CV). Le tarif de la taxe est fixé en fonction de l'ancienneté des véhicules ainsi qu'il suit :  - Pour les véhicules neufs et de moins de 5 ans : 20 000 FCFA par cheval fiscal à 10 CV ;  - Pour les véhicules de plus de 5 ans : 30 000 FCFA par cheval fiscal à 10 CV.  NB : Le prélèvement de la taxe et sa déclaration sont effectués par les compagnies et les courtiers d'assurance	Bordereau TD 14	
	Droit d'Accises (Taxe sur les jeux de hasard) Cf.art.406 et 407 du CGI Edition 2021	8% des sommes engagées sur les jeux de hasard	Bordereau TD 07	
<b>Au plus tard le 25 Juin</b>	Redevance d'Usure de la Route(RUR) Cf.art.364-366 du CGI Edition 2021	- Super carburant : 53,20 FCFA par litre ; - Gasoil : 47,08 FCFA par litre ; - Pétrole lampant : 24,51 FCFA.	Bordereau TD 05	
	Taxe de Consommation sur le Gaz Butane Cf.art.19-21 du CGI Edition 2021 (textes non codifiés)	21.468,78 F.CFA la tonne. La taxe afférente aux livraisons réalisées au mois de Mai est reversée au plus tard le 25 Juin.	Bordereau TD 12	
	Taxe Municipale sur les carburants Cf.art.357 du CGI Edition 2021	Tarifs définis périodiquement par les structures des prix des gaz et des carburants. Les taxes afférentes aux livraisons réalisées pendant le mois de Mai doivent être spontanément versées au plus tard le <b>25 Juin</b> .	Bordereau TD 06	
<b>Au plus tard le 30 Juin</b>	Impôt sur le revenu de capitaux mobiliers (IRCM) Cf.art.97 et suivants du CGI Edition 2021	Le taux de l'Impôt est fixé à 20% du revenu imposable ; Exceptionnellement : • Les intérêts de bons de caisse émis par les banques sont assujettis à un prélèvement libératoire au taux de 15 % ; • Revenus de capitaux mobiliers et assimilés soumis au régime mères/filiales (Art. 98 et 116 du CGI) 10% ; • Revenus des obligations à échéance d'au moins de 5 ans émises au Gabon sont soumis à la retenue à la source de 10% ;	Bordereau ID 11	

Fait à Libreville, le 16 JUIN 2021

Le Directeur Général des Impôts

Gabin OTHA NDOU MBA